



MAIRIE DE CHORGES

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin 2018 à 20H, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHORGES se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2018

Présents : Christian DURAND, Maire, André DI VUOLO (**sorti pour la DCM 2018/088**), Claude GRAS (**sorti pour la DCM 2018/096**), Albert GALDI, Gina BERTRAND, Adjoint, Anne BISEAU, Robert FILIPPI, Gisèle BROCHIER, Guy DUMARQUEZ, Pierre PERE, René VERNISSAC, Jérôme ARNAUD, Camille BONNET, Amandine POMMIER (**sortie pour la DCM 2018/096**), Jessica GUIARD.

Excusés : René GELE, Véronique PONS, Denis BURLET, Valérie ROUISSON, Sylvie MELIN, Jérôme ESCALLIER.

Ont donné pouvoir : Béatrice ZAPATERIA à Christian DURAND, Corinne SAILLARD à Jérôme ARNAUD.

Secrétaire de séance : Amandine POMMIER

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Procès-verbal du Conseil municipal du 24 MAI 2018,
- Approbation Procès-verbal du Conseil municipal du 05 JUIN 2018,
- ~~Echange Pénanguer/Commune aux Augiers~~, (**Reportée**)
- Réalisation de la médiathèque – Marché de travaux. Attribution du lot n° 2 : VRD - aménagements extérieurs, (**DCM2018/082**)
- Réalisation de la médiathèque – Marché de fourniture. Attribution du mobilier, (**DCM2018/083**)
- Plan de financement : sécurisation Route du pré du château et Route des Augiers - Amendes de Police, (**DCM2018/084**),
- Défense Extérieure Contre l'Incendie : Convention avec le SDIS, (**DCM2018/085**)
- ONF : Vente de coupe en bois façonné, (**DCM2018/086**)
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à la médiathèque, (**DCM2018/087**)
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet, (**DCM2018/088**)
- Création d'un poste d'adjoint technique- spécialité électricien, (**DCM2018/089**)
- BNPA : Convention de mise à disposition de personnel avec le CSLG, (**DCM2018/090**)
- DM1 budget Camping : site internet, places PMR, colonnes semi-enterrées, (**DCM2018/091**)
- DM1 budget BNPA : création d'un site internet, (**DCM2018/092**)
- Remboursement frais de participation « Pavillon Bleu » au SMADESEP-Années 2018 et suivantes, (**DCM2018/093**)
- BNPA : Convention avec l'UCPA, (**DCM2018/094**)
- Convention location des vélos à assistance électrique (VAE), (**DCM2018/095**)
- Subventions aux associations, (**DCM2018/096**)
- Recrutement personnel technique saisonnier au service technique ; (**DCM2018/097**)
- Plan de financement-Zone sportive et de loisirs-Sollicitation du fonds PAP RTE ; (**DCM2018/098**)

Questions diverses

I. Approbation Procès-verbal du Conseil municipal du 24 MAI 2018 ;

A l'unanimité

II. Approbation Procès-verbal du Conseil municipal du 05 JUIN 2018 ;

A l'unanimité

III. Réalisation de la médiathèque – Marché de travaux. Attribution du lot n° 2 : VRD - aménagements extérieurs (DCM2018/082)

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises sur la base de 11 lots a été lancée en décembre 2016 pour la réalisation des travaux de la médiathèque. Les critères de jugement des offres sont : prix 40%, valeur technique 60%.

A ce jour, sur les 11 lots, seul le lot n°2 restait à attribuer.

Il explique que la commission des marchés publics s'est réunie le 25 mai 2018 pour l'ouverture des plis et l'analyse des candidatures.

Après analyse, classement des offres, et réunion de la commission des marchés publics, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SEE GAUDY pour le lot 2, composée d'une offre de base et de l'option 1 concernant l'arase et enduit du mur d'enceinte Sud, jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 52 094,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte des propositions de la commission des marchés publics ;
- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et attribue à l'entreprise SEE GAUDY le marché de travaux du lot 2 « VRD – Aménagements extérieurs » (offre de base et option 1) pour un montant de 52 094,00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tous documents s'y rapportant ;
- Décide d'inscrire au budget les dépenses correspondantes ;

IV- Réalisation de la médiathèque – Marché de fourniture. Attribution du mobilier (DCM2018/083)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Chorges a lancé une consultation la fourniture du mobilier le 13 avril 2018 pour la médiathèque.

Il explique que la commission des marchés publics s'est réunie le 18 mai 2018 pour l'ouverture des plis et l'analyse des candidatures.

Après analyse, classement des offres, et réunion de la commission des marchés publics, Monsieur le Maire propose de retenir :

- l'offre de l'entreprise IDM pour la fourniture du mobilier, jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 69 466,88 € HT, soit 83 360 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte des propositions de la commission des marchés publics ;
- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et attribue à l'entreprise IDM le marché de fourniture du mobilier de la Médiathèque pour un montant de 69 466,88 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tous documents s'y rapportant ;
- Décide d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

V- Plan de financement : sécurisation Route du pré du château et Route des Augiers - Amendes de Police (DCM2018/084)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'importance d'améliorer les voies de circulation de la commune et de les sécuriser. Pour 2018, il propose de se consacrer à la sécurisation de la Route du pré du château et de la Route des Augiers.

Il explique

- Route du pré du château : des trottoirs seront réalisés pour permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité dans le secteur ; et deux plateaux traversant seront implantés pour inciter les automobilistes à ralentir.
- Route des Augier, des glissières de sécurité seront implantées.

Les travaux de mise en sécurité concernant ces deux opérations se chiffrent à 36 987 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil départemental des Hautes-Alpes pour financer cette opération sur les fonds « produit des amendes de police », selon le plan de financement suivant :

Conseil départemental, amendes de police	18 493,50 €
Autofinancement communal	18 493,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter l'aide du Conseil départemental des Hautes-Alpes, selon le plan de financement ci-dessus.

VI- Défense Extérieure Contre l'Incendie : Convention avec le SDIS (DCM2018/085)

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie impose à chaque collectivité l'adoption, avant le 18 juillet 2018, d'un arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie qui d'identifie les risques sur la commune et répertorie les points d'eau incendie (PEI). La commune de Chorges en compte 111.

Le Règlement Départemental prescrit également le contrôle technique des points incendie en terme d'accessibilité, d'état, et de manœuvrabilité. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de conventionner pour 3 ans avec le SDIS afin d'assurer la vérification technique des points d'eau incendie (PEI) situés sur Chorges, par tiers chaque année.

Le coût de la prestation par le SDIS s'élève à 30 € par PEI (60 € par PEI en cas de vérification unitaire).

Cette participation sera recouvrée chaque année sur la base des vérifications techniques réellement effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du projet convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- Approuve dans son ensemble le projet de convention de prestation de service avec le SDIS permettant la vérification technique des points d'eau incendie (PEI),
- L'autorise à signer la convention,
- L'autorise à prendre l'arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie qui d'identifie les risques sur la commune et répertorie les points d'eau incendie (PEI).

VII - ONF : Vente de coupe en bois façonné (DCM2018/086)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la parcelle 49 de la forêt communale de CHORGES.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés.

Les bois issus de ces coupes seront mis en vente sous forme d'un ou de contrat(s) d'approvisionnement(s) négocié(s) par l'ONF (vente groupée).

L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes.

La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire,
- Décide d'exploiter la parcelle 49 en bois façonnés
- Autorise le Maire à signer la convention,
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

VIII- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à la médiathèque (DCM 2018/087)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire explique à l'assemblée que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine pour assurer les fonctions de médiateur numérique.

Monsieur André DI VUOLO propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine, de catégorie C à raison de 17,5h/hebdomadaires, pour assurer les fonctions de médiateur numérique au sein de la médiathèque, pour particulièrement :

- Former tous les publics à la culture numérique sous forme d'initiation et d'atelier ;
- Assurer l'accompagnement dans l'utilisation des supports informatiques/numériques ;
- Mettre en place des animations autour du numériques ;
- Constituer des collections numériques et CD ;
- Assurer la partie technique des animations organisées par la médiathèque ;
- Développer des partenariats avec les acteurs numériques locaux ;
- Assurer la maintenance de premier niveau des outils informatiques et numériques ;
- Travailler en réseau avec les autres médiathèques sur les supports numériques.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. La modification du tableau des emplois à compter du 01/10/2018.

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet de médiateur numérique au grade d'Adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à raison de 17,5 heures/hebdomadaires.

IX - Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (DCM 2018/088)

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal

- Un agent est d'une part titulaire à la mairie de Chorges pour assurer l'accompagnement à la cantine scolaire en tant qu'adjoint technique (9h25min/hebdomadaires) et ;
- d'autre part, contractuel de droit privé sur un Contrat Avenir au CCAS de Chorges pour assurer des fonctions d'agent d'animation à l'ACM (27h/hebdomadaires).

Etant donné la fin du versement des aides liées au contrat avenir, il propose

- d'augmenter le temps de travail mairie de l'agent à hauteur de 35h ;
- de supprimer le poste du CCAS (27h) et le poste mairie (9h25min) ;
- d'intégrer l'agent sur le grade d'adjoint d'animation afin de mettre en adéquation son grade et ses missions ;
- de mettre à disposition une partie du temps de travail de l'agent au profit du CCAS de Chorges.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents (Monsieur André DI VUOLO étant sorti pour ce point) :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- de créer à compter du 1^{er} JUILLET 2018 un poste d'Adjoint d'animation à 35h/hebdomadaires,
- de supprimer à compter du 1^{er} JUILLET 2018 un poste d'Adjoint technique à 9h25min hebdomadaires,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux

X - Création d'un poste d'adjoint technique - spécialité électricien (DCM 2018/089)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire explique la nécessité de créer un emploi permanent, d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet, assurant notamment les fonctions d'électricien.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2018,

Filière technique	Cadre emploi : adjoint technique	Grade : Adjoint technique	Ancien effectif : 21 Nouvel effectif : 22
--------------------------	---	----------------------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

XI - BNPA : Convention de mise à disposition de personnel avec le CSLG (DCM 2018/090)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de voter une convention de mise à disposition d'un moniteur de voile salarié de l'association CSLG pour permettre de pallier aux besoins ponctuels de la BNPA (accroissement d'activité, absence de personnel).

Le coût de la mise à disposition s'élève à 20 €/heure de travail effectué.

Après en avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition de Monsieur André DI VUOLO ;
- approuve les termes de la convention ;
- autorise le Maire à la signer.

XII - DM1 budget Camping : site internet, places PMR, colonnes semi-enterrées (DCM 2018/091)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288 : Autres	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 300,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2121 : Terrains nus	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	10 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 700,00 €	10 700,00 €	0,00 €	0,00 €

ADOPTE à l'unanimité

XIII - DM1 budget BNPA : création d'un site internet, (DCM 2018/092)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	2 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 900,00 €	2 900,00 €	0,00 €	0,00 €

ADOPTE à l'unanimité

XIV- Remboursement frais de participation « Pavillon Bleu » au SMADESEP-Années 2018 et suivantes (DCM 2018/093)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire expose

Le SMADESEP (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon) est compétent pour conduire et réaliser toutes les opérations de valorisation et d'aménagement du domaine public hydroélectrique.

A ce titre, il porte les dossiers de candidature au label *Pavillon bleu*, label de qualité qui est accordé annuellement aux communes qui ont un accès au lac, si elles remplissent les conditions d'évaluation portant notamment sur des critères environnementaux.

Le cout de cette démarche de labellisation « Pavillon bleu » est composé

- d'un forfait lié au du nombre d'habitants permanents de la commune, auquel s'ajoute
- un forfait par plage présentée au jury international.

Monsieur André DI VUOLO propose à l'assemblée que le SMADESEP assure financièrement l'avance de ces frais puis que la commune rembourse le syndicat mixte sur la présentation de la facture acquittée de l'of-FEEE (Office français de la fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, qui délivre le label).

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'accepter la proposition de Monsieur André DI VUOLO
- d'autoriser le Maire à rembourser le montant des frais de participation « Pavillon bleu » au SMADESEP.

XV- BNPA : Convention avec l'UCPA (DCM2018/094)

Monsieur DI VUOLO André, Adjoint au Maire, explique que certains points de la convention validée le 12 avril dernier ont dû être modifiés ou précisés.

Ils sont indiqués en couleur rouge sur le projet de convention et il s'agit

- A la page 1 : du nom du représentant de l'UCPA ;
- A la page 2 - article 1 : de la modification du nom d'un des stages proposés « multi lac » ; du nombre de places maximum respectivement « 30, 21, 28 » ; du nombre de semaines « 8 selon le calendrier » ; de l'ajout du programme « bivouac »
- A la page 5 - article 7 : de l'ajout de 3 tarifs : « 30 € TTC pour les arrivées la veille », « 62 € pour les VVF-Moussaillons du lac », « 36 € TTC /personne pour le programme bivouac ».
- A la page 6 - article 7 : de la précision de l'échéancier pour le règlement de 2018, avec le montant des acomptes et les dates de transmission des factures : « 15 000 € à l'échéance du 30 juin 2018 ; facture à transmettre avant le 10 juin 2018 », « 15 000 € à l'échéance du 30 juillet 2018 ; facture à transmettre avant le 10 juillet 2018 ».

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'UCPA, relative à l'accueil des jeunes de l'UCPA, pour les périodes estivales 2018, 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau projet de convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les termes dudit document dans son ensemble,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UCPA, relative à l'accueil de stages de jeunes durant les 3 saisons estivales à venir,
- Rapporte la délibération n°2018/042 en date du 12 avril 2018.

XVI - Convention location des vélos à assistance électrique (VAE) (DCM 2018/095)

Madame Gina BERTRAND, Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'un service de location de Vélo à Assistance Electrique (VAE) lors des saisons estivales 2016 et 2017.

Elle propose de reproduire l'expérience sur la Baie Saint Michel en mettant à disposition de la société « Kangourou Parc Hacine ABASSI », le parc de VAE de la mairie ; à charge pour ce nouveau prestataire d'en assurer la location et l'entretien.

Pour formaliser ce dispositif, Madame BERTRAND propose de passer une convention entre la commune et « KANGOUROU PARK » précisant entre autre

- le montant de la redevance versée à la commune par le prestataire, soit 30 % du produit des locations qu'il aura pu effectuer ;
- la durée, en l'occurrence jusqu'au 15/09/2018.

Aussi, après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte les termes de celle-ci dans son ensemble,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société « Kangourou Parc Hacine ABASSI ».

XVII - Subventions aux associations (DCM 2018/096)

Monsieur Albert GALDI, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée d'attribuer, les subventions suivantes :

	Associations	Montants (en euros)
Fonctionnement	Amicale des Pompiers	1 450
	Ping Caturige	400
	Vélo Passion	700
	Serre Ponçon Vol Libre	200
	Amis de l'Adroit	1 300
Evènementiel	Agri'avance	1 500
	Ping Caturige	300
	Festivités Caturiges	6 000
	Sol y Danse	500
Scolaires	Maternelles	2 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Monsieur Claude GRAS et Madame Amandine POMMIER étant sortis pour ce point)

- ACCEPTE la proposition, ci-dessus, de Monsieur GALDI.

XVIII – Recrutement personnel technique saisonnier au service technique ; (DCM 2018/097)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire explique qu'il convient de recruter un Adjoint Technique saisonnier, à temps complet, du 1^{er} JUILLET 2018 au 31 AOUT 2018 pour renforcer le service Technique et travailler particulièrement sur les problématiques mises en avant par les épisodes orageux, le renforcement des infrastructures, le curage des canaux, etc. Il sera rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur André DI VUOLO.

XIX – Plan de financement-Zone sportive et de loisirs-Sollicitation du fonds PAP-RTE (DCM 2018/098)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018/011 du 22/02/2018 indiquant le plan de financement du projet de réalisation de la zone sportive sur le secteur de Pré Marchon et sollicitant les subventions des différents partenaires financiers.

Suite à l'avancement des études d'avant projet sommaire et à l'instruction des dossiers de demandes de subventions en cours, Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds PAP-RTE selon le plan de financement suivant :

Ressources	Montant (en € HT)	Taux (%)	Observations
ETAT : DETR 2018	191 093 €	20 %	Arrêté de subventions reçu le 28/06/2018
ETAT : CNDS	47 773 €	5 %	En cours d'instruction
Région SUD PACA : FRAT 2018	200 000 €	21 %	En cours d'instruction
Département des Hautes-Alpes	47 773 €	5 %	
Total des aides publiques	486 639 €	51 %	
Fonds propres dont participation du PAP-RTE	468 829 €	49 %	Participation du fonds PAP-RTE à hauteur de 459 274,32 € (48%)
TOTAL	955 468 €	100 %	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter les divers partenaires financiers, selon le plan de financement ci-dessus ;
- Sollicite le Fonds PAP - RTE à hauteur de 468 829 €, auprès de Madame la préfète des Hautes-Alpes, la part d'autofinancement de la Commune de Chorges s'élevant à 1% du montant total soit 9 554,68 € ;
- Autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses, ainsi qu'à la convention mairie / RTE permettant l'attribution des fonds PAP-RTE.

Séance levée à 22H50

Le Maire,
Christian DURAND

